

Informations de base	
2016/2223(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Initiative relative à l'efficacité de l'utilisation des ressources: réduire le gaspillage alimentaire, améliorer la sécurité alimentaire Subject 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.04.04 Sûreté alimentaire	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	BORZAN Biljana (S&D)	30/06/2016
	Rapporteur(e) fictif/fictive DELAHAYE Angélique (PPE) DEMESMAEKER Mark (ECR) MÜLLER Ulrike (ALDE) KYLÖNEN Merja (GUE/NGL) ŠKRLEC Davor (Verts/ALE) PEDICINI Piernicola (EFDD) JALKH Jean-François (ENF)		
	Commission pour avis		Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural	NICHOLSON James (ECR)	13/07/2016
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Santé et sécurité alimentaire	ANDRIUKAITIS Vytenis Povilas	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé

15/09/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/04/2017	Vote en commission		
28/04/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0175/2017	Résumé
15/05/2017	Débat en plénière		
16/05/2017	Décision du Parlement	T8-0207/2017	Résumé
16/05/2017	Résultat du vote au parlement		
16/05/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2223(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/8/06870

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE595.612	13/12/2016	
Amendements déposés en commission		PE599.592	08/02/2017	
Avis de la commission	AGRI	PE595.767	27/03/2017	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0175/2017	28/04/2017	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0207/2017	16/05/2017	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2017)511		26/09/2017	

Initiative relative à l'efficacité de l'utilisation des ressources: réduire le gaspillage alimentaire, améliorer la sécurité alimentaire

2016/2223(INI) - 28/04/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire a adopté un rapport d'initiative de Biljana BORZAN (S&D, HR) sur l'initiative relative à l'utilisation efficace des ressources: réduire le gaspillage alimentaire, améliorer la sécurité alimentaire.

Le rapport a insisté sur la nécessité urgente de **réduire le gaspillage alimentaire et d'améliorer l'efficacité des ressources** dans l'UE à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement, étant donné que, dans les pays hautement industrialisés, la majorité des aliments sont gaspillés lors de la vente et de la consommation, alors que dans les pays en développement, le gaspillage a déjà lieu lors de la production et de la transformation.

Les députés ont invité la Commission à:

- identifier la législation de l'UE qui pourrait entraver la lutte efficace contre le gaspillage alimentaire et analyser la manière dont elle pourrait être adaptée pour atteindre l'objectif de prévention du gaspillage alimentaire;
- évaluer l'impact potentiel des nouvelles propositions législatives pertinentes sur le gaspillage alimentaire;
- examiner, d'ici le 31 décembre 2020, la possibilité de fixer **des objectifs contraignants pour la réduction des déchets alimentaires** à l'échelle de l'UE à atteindre d'ici 2025 et 2030 sur la base de mesures calculées conformément à une méthodologie commune;
- établir une distinction claire dans ses politiques futures entre le gaspillage alimentaire et les pertes alimentaires qui, pour des raisons de force majeure telles que les intempéries, sont inévitables dans la production primaire;
- développer une **définition juridiquement contraignante des déchets alimentaires** et adopter au plus tard le 31 décembre 2017, et adopter une méthodologie commune qui comprenne des exigences minimales de qualité et de quantité pour la mesure uniforme des niveaux de gaspillage alimentaire. Une définition et une méthodologie communes de l'UE pour mesurer les «pertes» alimentaires, applicables à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, faciliteraient les efforts des États membres et des parties prenantes pour calculer et réduire le gaspillage alimentaire;
- mettre à jour la liste des denrées alimentaires actuellement dispensées d'un étiquetage indiquant la date de consommation recommandée, en vue d'éviter le gaspillage alimentaire.

Les députés ont demandé à la Commission et aux États membres de:

- pérenniser les soutiens financiers déjà existants en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire;
- mener des **campagnes de sensibilisation** et de communication;
- définir les déchets alimentaires comme «les aliments destinés à la consommation humaine, dans un état consommable ou non, retirés de la chaîne de production ou d'approvisionnement, y compris au stade de la production primaire, de la transformation, de la fabrication, du transport, de l'entreposage, de la distribution et du consommateur final, à l'exception des pertes de la production primaire»;
- prévoir des **incitations économiques** pour encourager la collecte de denrées alimentaires inutilisées qui peuvent être redistribuées à des organisations caritatives ou réutilisées pour une autre finalité secondaire qui évite le gaspillage alimentaire, comme la valorisation des denrées alimentaires inutilisées dans la production d'aliments pour le bétail et les animaux de compagnie;
- considérer les prix variables liés aux dates d'expiration, en tant qu'outil pour réduire la quantité de produits alimentaires comestibles qui deviennent des déchets (c'est-à-dire en introduisant des rabais proportionnellement au temps restant avant l'expiration du produit).
- considérer la **tarification variable en fonction de la date limite** comme un outil permettant de réduire la quantité de denrées alimentaires comestibles finissant en déchets (en accordant des remises proportionnelles au temps restant jusqu'à la date de péremption du produit).

Le rapport a mis en évidence les initiatives contenues dans le plan d'action en faveur de l'économie circulaire couvrant les mesures visant à établir une plate-forme de soutien financier pour attirer des investissements et des innovations visant à réduire les pertes, ainsi que des orientations adressées aux États membres pour convertir certaines pertes alimentaires ou des sous-produits agricoles en énergie.

Les députés ont souligné que:

- les **besoins énergétiques** doivent être satisfaits en utilisant des déchets et des sous-produits qui ne sont pas utiles à d'autres processus plus haut placés dans la hiérarchie du traitement des déchets;
- la lutte efficace contre le gaspillage nécessite de fixer **des taux de recyclage élevés** dans la directive-cadre révisée relative aux déchets et d'intégrer le principe d'utilisation en cascade de la biomasse dans la politique énergétique de l'Union;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire ne doit **pas compromettre la sécurité des aliments**, les normes environnementales ou les normes de protection des animaux, notamment la santé et le bien-être des animaux.

Les députés ont demandé aux États membres:

- de prendre des mesures pour réduire les pertes de nourriture tout au long de la chaîne d'approvisionnement, y compris dans la production primaire, le transport et le stockage;
- de prendre les mesures nécessaires pour atteindre un objectif de réduction des déchets alimentaires de l'Union de **30% d'ici à 2025 et de 50% d'ici à 2030** par rapport aux niveaux de référence de 2014;
- d'adopter des mesures spécifiques de prévention du gaspillage alimentaire dans le cadre de leurs programmes de prévention des déchets et, en particulier, d'établir des accords volontaires et de mettre en place des incitations économiques et fiscales (par exemple, proposer une modification de la directive TVA en vue d'autoriser explicitement les **exonérations fiscales sur les dons alimentaires**);
- d'encourager le compostage à domicile et la séparation des biodéchets à la source et de veiller à ce que ces déchets soient soumis à un recyclage biologique;
- de recourir au **Fonds européen agricole pour le développement rural** (Feader) pour réduire le gaspillage alimentaire dans la production primaire et le secteur de la transformation.

Enfin, les députés se sont félicités de la création de la plate-forme européenne sur les pertes alimentaires et les déchets alimentaires et ont appelé à soutenir le développement de divers canaux d'information pour les consommateurs ainsi que des programmes d'information sur les consommateurs et les programmes d'éducation alimentaire.

Initiative relative à l'efficacité de l'utilisation des ressources: réduire le gaspillage alimentaire, améliorer la sécurité alimentaire

2016/2223(INI) - 16/05/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement a adopté par 623 voix pour, 33 contre et 20 abstentions, une résolution sur l'initiative relative à l'utilisation efficace des ressources: réduire le gaspillage alimentaire, améliorer la sécurité alimentaire.

Les députés ont rappelé que selon la FAO, chaque année, environ **1,3 milliard de tonnes de nourriture** était perdu ou gaspillé. Le gaspillage alimentaire entraîne **des coûts sociaux, économiques et écologiques élevés** et a des conséquences éthiques. Selon le Programme alimentaire mondial (PAM), 795 millions de personnes dans le monde souffrent de malnutrition.

Dans ce contexte, le Parlement a insisté sur la nécessité urgente de **réduire le gaspillage alimentaire et d'améliorer l'efficacité des ressources** dans l'UE à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement. Il a appelé les États membres à prendre les mesures nécessaires pour atteindre un **objectif** de réduction des déchets alimentaires de l'Union **de 30% d'ici à 2025 et de 50% d'ici à 2030** par rapport aux niveaux de référence de 2014.

Les députés ont invité la Commission à:

- identifier la législation de l'UE qui pourrait entraver la lutte contre le gaspillage alimentaire et évaluer l'impact potentiel des nouvelles propositions législatives sur le gaspillage alimentaire;
- examiner, d'ici le 31 décembre 2020, la possibilité de fixer **des objectifs contraignants pour la réduction des déchets alimentaires** à l'échelle de l'UE à atteindre d'ici 2025 et 2030 sur la base de mesures calculées conformément à une méthodologie commune;
- développer une **définition juridiquement contraignante du gaspillage alimentaire** et adopter au plus tard le 31 décembre 2017, une méthode commune pour la mesure uniforme des niveaux de gaspillage alimentaire;
- élaborer, au plus tard le 31 décembre 2018, un rapport évaluant la nécessité de mettre en place des **mesures réglementaires transversales** dans le domaine de la consommation et de la production durables;
- **mettre à jour la liste des denrées alimentaires** actuellement dispensées d'un étiquetage indiquant la date de consommation recommandée, en vue d'éviter le gaspillage alimentaire;
- **proposer une modification de la directive TVA** en vue d'autoriser explicitement les exonérations fiscales sur les dons alimentaires.

Les députés ont suggéré:

- de **pérenniser les soutiens financiers** déjà existants en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire;
- de mener des **campagnes de sensibilisation** et de communication;
- de prévoir des **incitations économiques** pour encourager la collecte de denrées alimentaires inutilisées qui peuvent être redistribuées à des organisations caritatives ou réutilisées pour une autre finalité secondaire qui évite le gaspillage alimentaire;
- **d'améliorer la compréhension par les consommateurs** en particulier de la date limite de consommation («à consommer jusqu'au...») et de la date de consommation recommandée («à consommer de préférence avant le...»), ainsi que du caractère consommable des denrées alimentaires après la date de consommation recommandée;
- de considérer la **tarification variable en fonction de la date limite** comme un outil permettant de réduire la quantité de denrées alimentaires comestibles finissant en déchets (en accordant des remises proportionnelles au temps restant jusqu'à la date de péremption du produit).

Le Parlement a mis en évidence les initiatives contenues dans le plan d'action en faveur de l'économie circulaire couvrant les mesures visant à établir une plate-forme de soutien financier pour attirer des investissements et des innovations visant à réduire les pertes, ainsi que des orientations adressées aux États membres pour convertir certaines pertes alimentaires ou des sous-produits agricoles en énergie.

Les députés ont souligné que:

- les **besoins énergétiques** devraient être satisfaits en utilisant des déchets et des sous-produits qui ne sont pas utiles à d'autres processus plus haut placés dans la hiérarchie du traitement des déchets;
- la lutte efficace contre le gaspillage nécessitait de fixer **des taux de recyclage élevés** dans la directive-cadre révisée relative aux déchets et d'intégrer le principe d'utilisation en cascade de la biomasse dans la politique énergétique de l'Union;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire ne devrait **pas compromettre la sécurité des aliments**, les normes environnementales ou les normes de protection des animaux, notamment la santé et le bien-être des animaux.

Le Parlement a demandé aux États membres:

- de prendre des mesures pour **réduire les pertes de nourriture** tout au long de la chaîne d'approvisionnement, y compris dans la production primaire, le transport et le stockage;
- d'adopter des mesures spécifiques de prévention du gaspillage alimentaire dans le cadre de leurs programmes de prévention des déchets;
- d'encourager le **compostage à domicile** et la séparation des biodéchets à la source et de veiller à ce que ces déchets soient soumis à un recyclage biologique;
- de recourir au **Fonds européen agricole pour le développement rural** (Feader) pour réduire le gaspillage alimentaire dans la production primaire et le secteur de la transformation.

Enfin, le **Fonds européen d'aide aux plus démunis** (FEAD) devrait être renforcé afin de financer les coûts de collecte, de transport, de stockage et de distribution des dons alimentaires.